<u>Identification</u> <u>Propriétaire</u> <u>Caractéristiques</u> <u>Évaluation</u> <u>Répartition fiscale</u>

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 17 mars 2022, 10h53. Des modifications éventuelles au rôle d'évaluation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.



17 mars 2022 10h53

Rôle d'évaluation foncière

VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU en vigueur pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 4E RUE

Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 4186636

Numéro matricule : 2518-26-5639-4-000-0000
Utilisation prédominante : Rue et avenue pour l'accès local

Numéro d'unité de voisinage : 4550

2. Propriétaire Retour au menu

Nom: VILLE DE SAINT JEAN SUR RICHELIEU

Statut aux fins d'imposition scolaire : Physique

Caractéristiques du terrain

Date de référence au marché :

Adresse postale: 188 RUE JACQUES-CARTIER NORD SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, QC, J3B 6T2

Date d'inscription au rôle : 2009-12-10

Mesure frontale: 12,91 m

Superficie: 938,800 m2

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages : 0

Année de construction :
Aire d'étages : Non disponible

Genre de construction : Non disponible

Lien physique : Non disponible

Retour au menu

Retour au menu

Nombre de logements : 0

Nombre de locaux non résidentiels : 0

Nombre de chambres locatives : 0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

2020-07-01

Valeur du terrain : 100 \$
Valeur du bâtiment : 0 \$

Valeur de l'immeuble : 100 \$

Valeur de l'immeuble au rôle antérieur : 100 \$

Retour au menu







 Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle

 Valeur imposable de l'immeuble :
 0 \$ Valeur non imposable de l'immeuble :
 100

Répartition des valeurs		Source législative		
<u>Imposabilité</u>	Montant	Nom de la loi	<u>Article</u>	<u>Alinéa</u>
Terrain non imposable	100 \$	Loi sur la fiscalité municipale	204	3
Immeuble non imposable (non compensable)	100 \$			